



Prévoyance TNS : un duo gagnant

Depuis de nombreuses années, Cardif porte une attention particulière au développement de ses partenaires. Comment ? En mettant à leur disposition une offre répondant aux besoins de leurs clients, au premier rang desquels les travailleurs non salariés (TNS). Décryptage.

Comment faire rimer indépendance avec prévoyance ? Cardif a répondu à cette question il y a quelques années déjà, en lançant Cardif Retraite Professionnels Plus, un contrat retraite Madelin assorti de nombreuses options de prévoyance. Avec sa nouvelle offre de prévoyance Cardif Protection Pro, Cardif fait un pas de plus sur le marché porteur de la protection des TNS et permet à ses partenaires d'accompagner efficacement leurs clients.

Une démarche « gagnant-gagnant »

Pour créer et enrichir ces contrats adaptés aux travailleurs non salariés, Cardif a non seulement analysé les attentes et besoins de ces derniers, mais s'est également appuyé sur son réseau de partenaires. Fins connaisseurs de leurs clients TNS,

professionnels indépendants eux-mêmes, les partenaires ont été invités à co-construire ces offres avec Cardif.

À la conquête du marché des TNS !

Par ailleurs, avec son nouveau contrat de prévoyance Cardif Protection Pro, Cardif permet à ses partenaires de partir à la conquête de ce marché de la protection sociale des indépendants, particulièrement riche en opportunités. En effet, seul un tiers des 2,5 millions de TNS en France est aujourd'hui équipé en prévoyance Madelin. Voilà qui laisse augurer de belles perspectives de développement. Affaire à suivre !

Pour plus d'informations sur nos produits, rendez-vous sur www.cardif.fr

*Jean-Christophe Boccon-Gibod,
Directeur du développement commercial du réseau Cardif*



Cardif Protection Pro : la nouvelle solution prévoyance des TNS

Quel est l'objectif du contrat Cardif Protection Pro ?

Cardif Protection Pro est une offre de prévoyance flexible et sur mesure à destination des professionnels indépendants. Elle les aide à pallier le manque de couverture des régimes obligatoires en matière d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès, tout en leur permettant de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux.

Quels sont les principaux avantages pour les TNS ?

Avec ce contrat, il n'y a pas de surprise. Au moment de son adhésion, le TNS fixe avec l'aide de son conseiller le montant des indemnités souhaité en cas d'invalidité ou de décès, en fonction de ses revenus et de ses besoins. Pour les professions médicales et paramédicales, un barème spécifique est proposé en cas d'invalidité permanente. Par ailleurs, le TNS a la possibilité de choisir parmi sept niveaux de franchise pour la garantie Incapacité Temporaire Totale de travail (arrêt de travail) et d'assurer jusqu'à 1,5 million d'euros le capital décès.

Comment accompagnez-vous vos partenaires ?

Nous leur offrons un accompagnement de tous les instants. Tout d'abord, l'adhésion est facilitée grâce à un outil de diagnostic qui prend en charge la complexité des régimes obligatoires de façon à s'adapter à la situation particulière des TNS. Par ailleurs, nos partenaires ont à leur disposition un espace sécurisé unique dans lequel ils ont accès à une boîte à outils complète. Enfin, ils peuvent compter sur nos équipes commerciales régionales pour les informer et les accompagner au quotidien.

Journées retraite et prévoyance des TNS

Expert en protection sociale ? Cardif vous convie à une journée dédiée à la retraite et à la prévoyance des TNS. L'objectif ? Vous permettre d'échanger avec des experts de renom, dont Bruno Chrétien (Président de Factorielles & de l'IPS).

5 dates sont à venir :

Mardi 09 juin 2015 à Lyon | Mercredi 17 juin 2015 à Paris
Jeudi 25 juin 2015 à Marseille | Mardi 30 juin 2015 à Strasbourg
Mardi 7 juillet 2015 à Nantes

Nombre de places limité : pré-inscription uniquement par e-mail
group_assurance_epargneretraite@cardif.fr